



BIO NATURAL
— PROTECT —

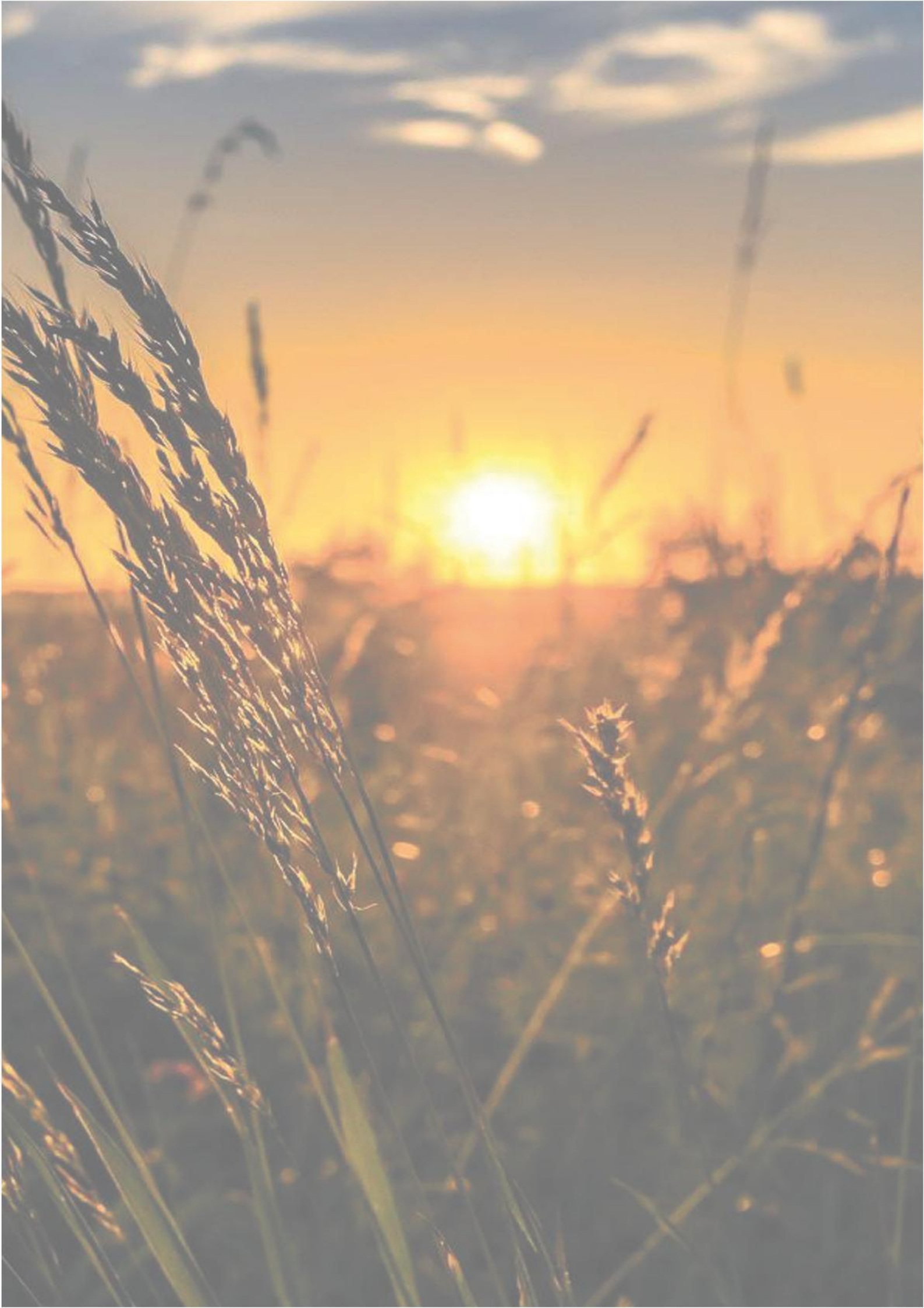
EN ENROBAGE
DE SEMENCES

UNE DOSE POUR
25 KG DE GRAIN



**BIOSTIMULANT
PNF 19 PLUS**

**FICHE
DE DONNEES
DE SECURITE**



MODE D'EMPLOI BIOSTIMULANT PNF 19 PLUS

derniere modification : 01/10/2021

Informations toxicologiques

Members de danger:
Provoque une irritation cutanée.
Modif en cas d'ingestion.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence / intervention :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
laver abondamment à l'eau...

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
rincer à eau prolongation à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la suite les porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin

En cas d'irritation ou d'irruption cutanée:
consultez un médecin

Conseils de prudence / évacuation:
Éliminer le contenu résiduel conformément aux prescriptions municipales

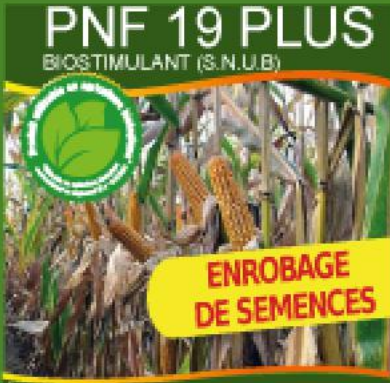
Conseils de prudence - Prévention:
Se laver les mains soigneusement après manipulations.
Porter des gants de protection/les vêtements de protection
un équipement de protection des yeux/du visage.

COMPOSITION:
produit de caryenne/ploraine de copahu.
* Lot 90744 du 31/12/24

CLASSEMENT BIOSTIMULANT



PNF 19 PLUS
BIOSTIMULANT (S.N.U.B.)



BIO NATURAL PROTECT 150 ml

BIEN AGITER AVANT USAGE

mode emploi
Pour grande surface
1 BIOSTIMULANT (S.N.U.B.) PNF19 PLUS pour 10 000 M2 ou
1 BIOSTIMULANT (S.N.U.B.) PNF19 PLUS pour 25KG de semis.
une seule application lors de la mise en terre

conditions d'emploi
mélange à la bétonnière
utilisation dans les 48 heures
après avoir effectué la préparation.
Laissez le BIOSTIMULANT (S.N.U.B.) PNF19 PLUS
et les matières traitées à température ambiante.
(<15° le BIOSTIMULANT (S.N.U.B.) PNF 19 PLUS se fige)

Impératif:
Utiliser masque, gants, et lunettes.
Ne pas laisser à la portée des enfants

BIO NATURAL PROTECT
Le Dome
1, rue de la Haye
BP 12910
95731 Roissy CDD
tel 01 79 72 73 88
blonat4@gmail.com



UTILISATION PROFESSIONNELLE

MODE D'EMPLOI BIOSTIMULANT PNF 19 PLUS

1 - Impérativement porter masques, gants et lunette de protection, puis mélanger à la bétonnière **DE 5 a 15 MINUTES, PAS PLUS : 1dose de produit pour 2 doses de maïs**, traitement pour un hectare (A utres semences, voir notre conseiller)

Il est **IMPERATIF** de semer dans les **48 heures** après l'opération d'enrobage, passé ce délai, nous ne **GARANTISSONS** plus l'efficacité du produit (perte d'efficacité, problème de levée !)

2 - La dosette de **Biostimulant PNF 19 PLUS** doit rester **EXCLUSIVEMENT** à température ambiante. DU fait de son support huileux et afin d'éviter tout phénomène de **compactage ou de collage**, il est conseillé de passer les doses **quelques minutes au bain marie** avant les opérations d'enrobage et d'étaler les semences **quelques heures sur une bâche ! Semer a température ambiante** ! Ce produit peut se figer en cas de gel.

ATTENTION : Le PNF 19 PLUS NE PROTEGE QUE LA SEMENCE A PARTIR DE LA LEVEE, UTILISEZ l'AMO 03-09 plus.



!! NE PAS STOCKER EN LOCAL PHYTO !!
!! SEMER DANS LES 48 HEURES APRES L'ENROBAGE !!

CLASSEMENT BIOSTIMULANT

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNF 19 PLUS

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société



1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PNF 19 PLUS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées BIOSTIMULANT (Substance Naturelle à Usage Biostimulant)

eUtilisations contre indiquées Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom BIO NATURAL PROTECT
LE DOME

Adresse 1 rue de la Haye
95731 ROISSY CDG

Téléphone 01.79.72.73.88

Email de contact BIONAT4@gmail.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Acute Tox. 4	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Dam. 1	H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement **Danger**

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNF 19 PLUS

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

Identificateur produit	PIMENT DE CAYENNE HUILE DE TOURNESOL
Mentions de danger (H)	H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Éléments d'étiquetage additionnels	Non applicable.
Conseils de prudence – Prévention	P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Conseils de prudence – Intervention	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin/... P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Conseils de prudence – Stockage	
Conseils de prudence – Elimination	P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions municipales.

2.3. Autres dangers

Non disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
PIMENT DE CAYENNE N°CAS : 85940-30-3 N°EC:288-920-0	25% ≤ C ≤ 50%	Skin Irrit. 2 : H315 Skin Sens. 1 : H317 Eye Dam. 1 : H318	B	B

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNF 19 PLUS

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Transporter la victime hors de la zone de danger. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.
En cas d'inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés. Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'œil intact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Protection des sauveteurs	Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas de données
Effets	Pas de données

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : En cas d'incendie : Utiliser du Dioxyde de carbone ou de la Poudre sèche pour l'extinction.

Inappropriés : Jet d'eau direct.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en sécurité.

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNF 19 PLUS

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus. En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir le produit répandu.

Utiliser un matériel absorbant tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomées en vue de l'élimination des déchets et pour prévenir la dispersion dans les rivières et les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8). Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit. Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut: Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des produits alimentaires, boissons et aliments pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter les consignes d'utilisation.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNF 19 PLUS

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

8.1. Paramètres de contrôle

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'ordre technique appropriées

Protection des yeux et du visage: Porter un équipement de protection des yeux.
Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau et des mains : Protection des mains: Type de gants appropriés: NBR (caoutchouc nitrile).

Protection des mains: Mesures de protection des mains supplémentaires: Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs. N'utiliser les gants qu'une seule fois.

Protection des mains: Remarque: Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés. La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail. Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants. Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

Protection des mains: Porter des gants de protection.

Protection du corps: Porter des vêtements de protection.

Protection respiratoire : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Dangers thermiques : Pas de données

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide visqueux
Couleur	Brun foncé
Odeur	Caractéristique du piment
Seuil d'odeur	Pas de données
pH	Pas de données
Point de fusion / congélation	Pas de données
Point d'ébullition	Pas de données
Point éclair	Pas de données
Taux d'évaporation	Pas de données
Inflammabilité	Pas de données
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas de données
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas de données
Pression de vapeur	Pas de données

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNF 19 PLUS

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

Densité de vapeur	Pas de données
Densité relative	Pas de données
Solubilité dans l'eau	Pas de données
Solubilité dans d'autres solvants (Alcool)	Pas de données
Log Kow	Pas de données
Température d'auto-inflammabilité	Pas de données
Température de décomposition	Pas de données
Viscosité	Pas de données
Propriétés explosives	Pas de données
Propriétés comburantes	Pas de données
Indice de réfraction	Pas de données

9.2. Autres informations

Viscosité cinématique	Pas de données
-----------------------	----------------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de données.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Pas de données.

10.5. Matières incompatibles

Pas de données.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	Pas de données
Corrosion cutanée	Pas de données
Lésions oculaires	Pas de données
Sensibilisation	Pas de données
Mutagenicité des cellules germinales	Non identifié comme mutagène.
Cancérogénicité	Non identifié comme cancérogène.
Toxique pour la reproduction	Non identifié comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique unique	Pas de données
Toxicité spécifique répétée	Pas de données

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNF 19 PLUS

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

Danger par aspiration

Pas de données

Autres informations

Expérience pratique: aucune
Remarques générales: La classification a été effectuée selon la
procédure de calcul pour les préparations.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité	Pas de données#
12.2. Persistance et dégradabilité	Pas de données#
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Pas de données#
12.4. Mobilité dans le sol	Pas de données#
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas de données#
12.6. Autres effets néfastes	Pas de données#

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages

Codes déchet: La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Propriétés qui rendent les déchets dangereux: Nocif. Irritant.

Options de traitement des déchets: Élimination appropriée / Produit: Déchets exigeant une surveillance spéciale. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable. Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Options de traitement des déchets: Élimination appropriée / Emballage: Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

13.2. Codes déchet

Pas de données.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

	ADR	ADN/ADNR	IMDG	OACI
--	-----	----------	------	------

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNF 19 PLUS

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquette de dangers

Code de classification

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNF 19 PLUS

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

Autres informations				
---------------------	--	--	--	--

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas de données.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données

SECTION 16 : Autres informations

16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création : 10/03/2017

Indications sur les changements: Première édition

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route /
Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas de données

16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Mentions de danger (H):

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Pas de données

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNF 19 PLUS

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.



BIO NATURAL
— PROTECT —

BIO NATURAL PROTECT

Le dôme, 1 rue de la haye
95731 ROISSY CDG

0179727388
bionat4@gmail.com